

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 8 JUIN 2015 À 08 HEURES 30 42 rue de la 1^{ère} Armée à Strasbourg

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Eric KLÉTHI, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL

24-2015 Modification simplifiée n°1 du POS d'Eschau

Le Service Police du Bâtiment de l'Eurométropole de Strasbourg a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification simplifiée n°1 du POS d'Eschau soumis à enquête publique du 10 avril au 11 mai 2015.

Description de la demande

La modification simplifiée n°1 du POS d'Eschau vise à permettre la réalisation d'une opération d'aménagement destinée à de l'habitat.

La modification simplifiée n°1 du POS d'Eschau porte sur la réduction de 8 ares d'un emplacement réservé C2 de 48 ares. Cet emplacement réservé était destiné à la création d'une réserve de terrain pour l'extension du cimetière au bénéfice de la commune d'Eschau. Ce projet n'étant plus à l'ordre du jour sur l'ensemble de l'emprise initiale, les 8 ares sont déclassés en partie sud afin de permettre un meilleur aménagement du futur lotissement, notamment pour la desserte et les accès.

L'opération d'aménagement porte sur de l'habitat collectif, individuel et compterait 5 logements aidés (éléments transmis par la commune en commission compatibilité du 26 mai 2015).

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 du POS d'Eschau n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **12 JUIN 2015**
La publication le **12 JUIN 2015**
Strasbourg, le **12 JUIN 2015**



Le Président
Jacques BIGOT